



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 16 SEPTEMBRE 2019

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Sébastien DULERMO qui a donné pouvoir à Mme Gypsie BLOCH, Mme Isabelle VUGHT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET, M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN et M. Bertrand LIGER qui a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Est arrivée en cours de séance : Mme Claire MOREL (arrivée à 19h20).

Est partie en cours de séance : Mme Pauline VÉRON (départ à 20h35) qui a donné pouvoir à Mme Claire MOREL.

DÉLIBÉRATION 09.2019.074 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 mai 2019.

DÉLIBÉRATION 09.2019.075 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 24 JUIN 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire souhaite aborder en préambule du Conseil municipal plusieurs points dont la rentrée scolaire au sujet de laquelle elle tient à remercier son adjointe, Mme Gypsie BLOCH, les services de la DGS, avec M. Michaël DUMONT, du RIF, de la CASPE, du rectorat, de la région pour la très bonne préparation de cette rentrée qui s'est déroulée dans la sérénité, toute la semaine s'est passée dans de bonnes conditions.

Cette rentrée a été marquée par la tenue du forum des associations et des sports qui fut aussi un vrai succès ; plus de 150 associations étaient présentes, tous les élus étaient présents à ce rendez-vous important dans la vie de l'arrondissement. Madame le Maire remercie très vivement son adjointe au sport et à la jeunesse, Mme Adeline GUILLEMAIN ainsi que Mme Isabelle VUGHT qui ont une fois de plus organisé d'une main de maître ce forum des associations aidées par les services de la Mairie du 9^e.

S'agissant de la question de la démocratie locale, elle rappelle que les habitants du 9^e ont jusqu'au 22 septembre pour donner leurs quatre préférences parmi les 5 projets concernant l'arrondissement dans le cadre du budget participatif du 9^e. Elle en rappelle le montant : 170 200 € consacrés au budget participatif. En plus du vote en ligne, trois urnes ont été installées à la Mairie du 9^e arrondissement, dans les centres Valeyre et Nouvelle Athènes.

La rentrée a également été marquée par les célébrations de deux anniversaires, le premier, très important pour les Parisiens est le 75^e anniversaire de la Libération de Paris célébré à la mairie avec une cérémonie exceptionnelle. Madame le Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN, son premier adjoint, pour son engagement lors de cette célébration du 75^e anniversaire, pas seulement le 25, mais également la semaine qui a précédé, puis le déjeuner républicain, une pièce de théâtre et une exposition sur les unes des journaux de l'époque. Autre temps fort culturel de l'arrondissement en ce mois de septembre, l'anniversaire de Claude NOUGARO qui était, bien sûr, Toulousain de naissance, mais aussi un adolescent, un enfant du 9^e arrondissement. Il a vécu au 43 rue Condorcet, élève du lycée Rollin de l'époque, devenu Jacques Decour après la guerre. Une plaque a été dévoilée au 43 rue Condorcet en présence de nombreux habitants. C'était une belle manifestation et un magnifique concert a ponctué ce 9 septembre 2019, le 9 était son chiffre fétiche, et son épouse souhaitait depuis plusieurs années pouvoir honorer la mémoire de son époux à Paris. Les festivités continueront tout au long du mois de septembre.

Il convient de noter les journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre ; l'exposition phare consacrée aux photographes et aux femmes avec Objectif femmes organisée avec talent par Carine PAOLI du 1^{er} au 8 octobre ; le prochain concert PMO, le dimanche 13 octobre avec Claire GIBault ; un défilé « Octobre rose » puisque la Mairie s'associe à toutes les manifestations avec Mme Adeline GUILLEMAIN concernant la lutte contre le cancer du sein et des manifestations auront lieu à la Mairie du 9^e, le 15 octobre ; puis, traditionnellement, pour sa 5^e édition, le forum « Les femmes L se réalisent. ».

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN confirme que la rentrée scolaire s'est effectivement très bien passée, il n'y a pas eu de débordements. Au niveau sécurité, les choses étaient tout à fait correctes. Il rappelle que grâce à l'intervention de Madame la Maire, deux nouveaux points supplémentaires de surveillance piétonne ont été obtenus ; ils ont été créés pour cette rentrée, allant de la rue Lallier et de l'avenue Trudaine pour l'école du 45 Tour d'Auvergne et à l'angle de la rue Cadet et de la rue La Fayette pour l'école Buffault, ce qui porte le nombre de points à 24 dans le 9^e arrondissement.

Autre information, l'arrivée avant l'été de la nouvelle commissaire adjointe, Mme Laura VILLEMAIN qui vient épauler le commissaire central Alain CHASTRUSSE. Elle était auparavant en poste à Vitrolles et elle est arrivée depuis quelques semaines déjà. Plusieurs réunions se sont déjà tenues avec elle et avec le commissaire central, notamment la semaine passée sur les problématiques de sécurité dans l'arrondissement.

Autre nouvelle, un arrêté préfectoral obtenu aussi grâce aux interventions renouvelées, rappelées de Madame le Maire, pris le 8 juillet porte interdiction de la consommation de boissons alcooliques de 16 h à 7 h du matin ainsi que de la vente à emporter de 21 h à 7 h du matin dans le secteur de la place de Clichy, rue d'Amsterdam, place de Budapest, du Havre, ainsi que dans le triangle formé par les places de Clichy, d'Estienne d'Orves et Blanche. C'est un périmètre assez large dans lequel il y a maintenant interdiction de vente et de consommation de boissons alcooliques. Il y avait déjà un arrêté préfectoral, mais il n'était pas complet. On peut penser que les choses vont changer. On a demandé au commissaire de multiplier les passages pour qu'il y ait à la fois une surveillance particulière des établissements qui proposent la vente de boissons alcooliques et également de sanctionner avec la plus grande fermeté toute infraction à ce nouveau règlement.

Toujours dans ce cadre et à l'initiative de l'exécutif, sera organisée très prochainement à la mairie une réunion entre le commissaire central et le directeur de la DPSP, Michel FELKAY, pour améliorer la coordination, avoir un travail plus fluide entre les services de la préfecture de police et de la mairie avec un embryon de police municipale qui ne dit pas encore son nom. Il est souhaité que les relations soient à la fois étroites et davantage suivies. Quoi de mieux que d'organiser dans ce cas des réunions à la mairie pour que les choses se passent ainsi ?

C'est une priorité pour les élus et l'expérience prouve que ce sont les présences humaines qui marchent et notamment au niveau des squares parce qu'il y a d'énormes problèmes pour les squares, les parcs, les jardins. Le fait qu'il n'y ait pas suffisamment de surveillance pose d'énormes problèmes, à la fois pour les parents, mais aussi et surtout pour les enfants. C'est donc le cas pour une vigilance et une présence sécuritaire, notamment au square Berlioz. Une intervention a encore été faite l'après-midi avec la BTC parce qu'il y avait des soucis de voisinage, square d'Anvers et square Montholon.

En matière de médiation, parce qu'avait été fixée comme priorité non seulement la sécurité et le respect de l'espace public, mais aussi les deux autres piliers que sont la prévention et la médiation. Et en matière de médiation, M. Alexis GOVCIYAN invite, comme il le fait régulièrement, tous les habitants du 9^e qui sont confrontés à des problèmes de sécurité, de voisinage, que ce soit avec un établissement de type restaurant, bar, avec des squats ou avec des individus pouvant présenter des troubles en matière de sécurité ou de salubrité publique à se mettre en rapport avec la mairie pour continuer à mener les réunions de médiation. Ce n'est pas toujours facile, c'est même très complexe, mais cela donne parfois et très souvent des résultats significatifs.

C'est ce qui a été fait récemment avec les habitants de la rue du Faubourg Montmartre et de la Cité Bergère où une opération d'ampleur menée par la Police nationale a contribué à démanteler un très important trafic de stupéfiants et à peser sur la physionomie du quartier. Cela fait partie de ces réunions de médiation. Les élus continuent également à se déplacer dans les rues, dans les quartiers de jour comme de nuit, comme il y a quelques jours, avec les services de police, que ce soit des policiers en tenue ou en civil, les élus ont passé une nuit avec Madame le Maire pour voir comment les choses se passent. Et cette semaine, ce sera rue du Cardinal Mercier, rue du Delta, rue Lentonnet et place de Budapest parce que les problèmes continuent et il faut apporter des solutions.

Autre sujet, ce sont les bars et restaurants qui outrepassent régulièrement leur droit de terrasse. Ces bars, ces restaurants entraînent un nombre important de nuisances sonores pour les résidents des immeubles dans lesquels ils sont implantés, mais pas seulement. Il est demandé régulièrement des contrôles des forces de police et la verbalisation systématique par les équipes de la DPSP. Les gérants seront tous reçus, avec Mme Sylvie LEYDET chaque fois que nécessaire pour leur rappeler les règles et pour leur dire que si les choses ne s'arrangent pas, d'autres mesures peuvent et doivent être prises. Mais on a quand même un souci qui est que le montant des amendes fixé par la Ville de Paris reste néanmoins bien trop faible et les procédures de retrait trop longues, alors que l'on doit régler le problème rapidement pour les habitants, pour tous ceux qui sont victimes de nuisances, mais les amendes sont faibles, les procédures sont longues, ce qui fait qu'il se passe énormément de temps entre les deux. Il y a un travail très important à faire dans les mois qui viennent pour que les choses changent. Dans tous les cas, cela ne peut pas continuer comme cela, il faut rétablir l'ordre sur l'espace public. La simplification des procédures de retrait des droits de terrasse doit être une priorité avec des amendes plus lourdes. Cela doit être dans la tête de tous ceux qui veulent que les choses s'améliorent, et pour peser davantage sur l'espace public.

Enfin, d'ici quelques semaines, Madame le Maire présidera en séance plénière le Conseil de sécurité et de prévention de l'arrondissement puisque le contrat de sécurité et de prévention a été préparé en 2015, il a cinq ans. Il convient d'établir un bilan avec les principaux acteurs concernés, la Préfecture de police, le rectorat, l'Académie de Paris, mais également les services du procureur de la République, du parquet et les services de la Ville. Tous les acteurs concernés par les questions de sécurité, de prévention seront ensemble pour à la fois tirer un bilan et préparer et faire des préconisations pour les mois et les années qui viennent.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier adjoint pour ce point complet, sa vigilance de tous les instants et ses actions en direction des quartiers. Elle passe la parole à Mme Gypsie BLOCH, adjointe en charge de la vie scolaire, pour un point complet sur la rentrée scolaire, sur les innovations et sur tout ce qui se passe dans les écoles du 9^e, c'est une tradition en ce conseil de septembre.

Mme Gypsie BLOCH confirme que la rentrée scolaire s'est extrêmement bien passée dans l'arrondissement. Les élus sont allés à la rencontre des élèves, des directeurs et des directrices d'école, des parents d'élèves toute la semaine de la rentrée et ils ont pu constater que les choses étaient effectivement bien organisées pour que tout le monde passe une bonne année scolaire.

Elle remercie les agents du RIF et la Direction générale des services pour le travail effectué notamment pendant l'été, travail très minutieux pour trouver une place pour les élèves qui arrivent dans l'arrondissement dans le courant de l'été ou parfois des familles qui n'avaient pas de justificatif de domicile parce que pas encore dans leurs appartements avant de partir en vacances. Il a fallu trouver une place pour tout le monde pendant l'été, travail fastidieux et minutieux qui a été très bien effectué.

Elle profite de cette communication pour souhaiter la bienvenue à deux nouvelles directrices dans le groupe scolaire Blanche, l'une à l'école maternelle, Mme MARTY, et l'autre à l'école élémentaire, Mme GYTHIEL. Les élus leur souhaitent la bienvenue dans l'arrondissement dans un groupe scolaire extrêmement dynamique. Il n'y a pas d'autres changements à signaler dans l'arrondissement qui a la chance d'avoir des directeurs et des directrices d'école très fidèles et donc d'avoir un suivi très intéressant au niveau des projets.

Cette année, en termes d'effectifs, en maternelle et en élémentaire, ont été accueillis dans l'arrondissement 3 311 élèves contre 3 500 l'année dernière, soit une baisse de 200 élèves environ constatée sur l'arrondissement. C'est une baisse d'effectifs dont la presse s'est faite écho puisqu'elle est partagée sur tout le territoire parisien, tant les familles ont de plus en plus de mal à se loger dans la ville, donc à y scolariser leurs enfants. Cette baisse d'élèves a eu pour conséquence la fermeture de deux classes, l'une à l'école de la rue de la Victoire et l'autre à l'école de la rue Turgot. Les discussions avec les directeurs et les équipes de ces deux écoles avaient été engagées très en amont avec le rectorat et il n'y a pas eu de problèmes particuliers suite à la fermeture de ces deux classes. On constate une moyenne générale de 25 élèves par classe en élémentaire et de 26 en maternelle, soit des conditions d'apprentissage qui restent très favorables dans l'arrondissement.

Mme Gypsie BLOCH en profite pour signaler l'ouverture de deux classes dans l'arrondissement, une classe d'enseignement inclusif pour les enfants atteints du trouble autistique à l'école maternelle du 22 rue Rochechouart, avec 7 places. Les enfants sont arrivés à partir de la semaine dernière et il convient de remercier Mme DELIRY, directrice de cabinet, qui a énormément œuvré pendant le mois de juillet pour que ce projet voie le jour de manière concrète puisque les décisions ont été prises très tard. Ces classes sont assez rares dans Paris, suffisamment rares pour être soulignées, d'autant qu'il est absolument fondamental pour ces enfants d'être accueillis à l'école et non pas en hôpital de jour, par exemple, ce qui le plus souvent le cas. Les élèves viennent à l'école le matin, dans une classe avec une institutrice spécialisée et ils reçoivent tous les soins nécessaires sur place, ce qui évite aux familles des déplacements fastidieux.

Dans un tout autre domaine, elle souhaite souligner également l'ouverture d'une section internationale franco-chinoise à l'école élémentaire de la rue de la Tour d'Auvergne qui concerne les élèves de classe de CP et de CM1. C'est une vraie chance pour tous les élèves du 9^e arrondissement qui ont pu postuler pour intégrer ces deux classes et également pour le collège Jacques Decour qui permet de créer un lien entre l'école élémentaire de secteur et le collège avec la continuité sur l'enseignement du chinois.

L'été a été une fois de plus l'occasion de travailler dans les écoles sur de nombreuses rénovations et notamment la pose de capteurs de régulation de la qualité de l'air intérieur dans toutes les classes de toutes les écoles de l'arrondissement. De nombreuses rénovations également des toilettes, et quasiment toutes les écoles ont eu quelque chose de nouveau cette année, que ce soit de la peinture, des rénovations de sanitaires, des revêtements antiglisse dans les cours de maternelle ou dans des escaliers de certaines écoles. Ce sont des travaux pour la sécurité des élèves, mais aussi pour améliorer les bâtiments dans lesquels ils sont accueillis. On peut aussi noter la création de deux nouvelles salles multisports au centre de la Nouvelle Athènes qui seront ouvertes aux écoles voisines ; la mise aux normes plan climat dans les piscines Valeyre et Drigny ; au conservatoire, la modernisation des 2^e, 3^e et 4^e étages et dans la rue Rochambeau, la création d'une rue aux enfants, en fermant l'accès aux véhicules, pour leur permettre de faire de la trottinette, du vélo, du patin à roulettes, du skate, etc., autour du square Montholon en toute sécurité. Il faut citer la cité scolaire Jacques Decour avec la rénovation complète et un énorme chantier qui va durer plusieurs années et pour lequel Madame le Maire s'est énormément battue pour des travaux qui devraient commencer, comme elle s'y était engagée, en 2020. Ce sont des travaux conséquents et il faut rappeler que la cité Jacques Decour est la plus grosse cité scolaire de Paris en termes de superficie.

Un autre sujet très cher aux élus est celui de la restauration. C'est un moment très important de la journée pour les élèves et pour les enfants et c'est également un sujet très important en termes de pédagogie et de pratiques éducatives sur lequel les élus passent beaucoup de temps pour que le bien manger ne soit pas seulement le jour de la Fête de la gastronomie, mais tous les jours. On arrive à 50 % d'alimentation durable. Nouveauté pour cette année, un partenariat avec la filière « Les Terres du pays d'hôtes » dans le département de l'Aube qui va permettre de s'approvisionner en lentilles, pâtes et huile de colza cultivées sur des terres agricoles à 120 km de Paris, on reste dans le local et dans la consommation de produits de proximité.

Pour la consommation plaisir des élèves, les expérimentations en termes de pâtisserie maison sont concluantes. Dès la rentrée, au menu, on trouvera des pâtisseries maison pour le plaisir des enfants et on peut rappeler que ce sont plus de 3 000 repas par jour qui sont servis par la Caisse des écoles du 9^e arrondissement.

Suite également au succès, qui n'était pas forcément gagné d'avance et qui est une bonne surprise, du repas végétarien servi chaque semaine dans les cantines, on étudie le passage à deux repas par semaine. C'est une demande des enfants lors des commissions menus. Ces repas sont plébiscités.

Naturellement, le tri et la collecte des biodéchets sont poursuivis. Il faut mentionner également la fin du plastique dans la préparation et dans la présentation des plats qui ont été remplacés par des plats en inox. Le petit pot de yaourt est remplacé par des gros pots de fromage blanc servis dans des petits ramequins pour les élèves. Chaque détail a été étudié.

Mme Gypsie BLOCH rappelle l'adhésion, le 9^e était le premier arrondissement à souscrire à la démarche, à « Mon resto responsable ». L'arrondissement participe également à l'expérimentation « Cantine bas carbone » dans les écoles de la rue de la Tour d'Auvergne, de Clichy et le 5 rue Milton. On peut citer aussi le partenariat avec « Le Chaînon manquant » pour la distribution des plats non consommés au centre de la cité Charles Godon qui accueille les mineurs migrants ; la distribution de goûters équilibrés et gratuits dans toutes les écoles élémentaires avec une petite amélioration ; l'introduction de viennoiseries certains jours à la demande des enfants pendant les commissions menus ; l'enquête de satisfaction auprès des élèves qui est très utile pour améliorer encore et toujours l'offre ; l'organisation des portes ouvertes pour les familles qui a rencontré un grand succès qui a démarré la semaine dernière à l'école rue de Clichy et cette semaine ce sera à l'école du 5 rue Milton et la semaine prochaine à l'école rue Turgot.

Enfin, car c'était l'actualité avant l'été et en ce début d'été, l'épisode de canicule qui a eu lieu cette fois pendant l'année scolaire, et non pas pendant les vacances. Les centres de loisirs sont forcément impactés également puisque début juillet, il y avait encore beaucoup d'enfants. Donc à nouveau, on a pu constater que les écoles parisiennes ne sont pas adaptées à ces épisodes, aussi bien en termes d'isolation que de plan d'envergure de la part de la mairie centrale pour pallier ces épisodes. Il faut rappeler que deux années de suite, les élus ont fait des propositions pour que les écoles et les collèges de l'arrondissement bénéficient de cours oasis et que ces propositions n'ont pas été retenues. En attendant on procède à la pause de stores, de toiles tendues au-dessus des cours de récréation pour protéger les enfants au maximum et la Mairie du 9^e va fournir à chaque enfant une gourde pour s'hydrater dans les meilleures conditions.

Madame le Maire la remercie pour ce point complet et clair.

Mme Pauline VÉRON remercie également Mme Gypsie BLOCH pour la présentation de la rentrée qui effectivement s'est bien passée dans le 9^e arrondissement comme dans Paris en général. C'est un bon travail de partenariat entre l'Académie et la Direction des affaires scolaires, les mairies d'arrondissement pour accueillir au mieux les enfants. Généralement, le bon signal pour voir que la rentrée se passe bien, c'est qu'on n'en entend pas trop parler et tout s'est très bien déroulé.

Comme chaque année, il y a les travaux dans les écoles qui permettent de restaurer, améliorer, apporter des compléments dans les écoles maternelles et élémentaires, mais aussi dans les crèches des arrondissements. Elle se réjouit aussi de cette innovation, d'un accueil d'une classe, notamment à la maternelle Valeyre pour les enfants qui présentent un trouble du spectre autistique. Il est vrai qu'à Paris, il n'y en a que quatre. Il est bien qu'il y en ait une dans le 9^e arrondissement et notamment dans cette grande maternelle qui, depuis ces dernières années, a un peu plus de places et peut accueillir cette unité. Cela va dans le sens souhaité par tout le monde, d'une meilleure intégration des enfants qui ont un handicap, de pouvoir grandir au milieu des autres enfants, à la fois pour eux, mais aussi pour les autres enfants, de pouvoir côtoyer des enfants qui peuvent être un peu différents. Cela permet de construire une société dans laquelle plus tard les personnes qui ont un handicap peuvent être intégrées beaucoup plus facilement dans le monde du travail.

Mme Pauline VÉRON rappelle avoir beaucoup travaillé avec M. Jacques BRAVO sur l'intégration des enfants sourds puisque l'arrondissement accueille le théâtre IVT, un pôle sourds avait été développé et un lycée privé accueille les enfants sourds. Il y a une alphabétisation des enfants sourds absolument alarmante et il y a beaucoup de progrès à faire.

Elle se réjouit également de l'installation des capteurs dans les écoles du 9^e. À l'échelle de tout Paris, ce sont 150 capteurs qui sont installés dans 40 crèches et écoles qui vont permettre d'informer les familles sur le niveau de pollution dans les écoles, même s'il y a un travail plus global mené sur la lutte contre la pollution dans Paris qui, heureusement, diminue un peu chaque année avec la baisse de la circulation automobile dans Paris. Malheureusement, on voit que les derniers tests faits sur les tout derniers véhicules diesel ne correspondent pas aux tests faits en usine. En réalité, quand les nouveaux diesels circulent aujourd'hui en ville, on voit que le niveau de pollution dépasse la réglementation, il y a un vrai sujet sur ces nouveaux véhicules diesel. Aujourd'hui, les vignettes crit'air concernent les vieux diesels et on se rend compte que les nouveaux diesels ne respectent pas la réglementation. Cela pose la question sur la place des voitures diesel de manière générale en ville. Il est bien d'avoir comme objectif fixé par la Maire de Paris de ne plus voir de véhicules diesel du tout en 2024 à Paris.

Elle rappelle que la rentrée scolaire est marquée pour les enfants et les adolescents, en tout cas les collégiens, par une nouveauté concernant les transports. Cela va dans le sens de la lutte contre la pollution et le fait d'aller vers des transports en commun gratuits. Première étape à cette rentrée, des transports en commun pour les enfants à l'initiative de la Maire de Paris avec le remboursement pour moitié du passe Navigo pour les collégiens, cela n'existait que pour les lycéens ou pour les étudiants et permet pour un certain nombre de familles qui ont des enfants scolarisés d'avoir un gain de pouvoir d'achat.

Voilà une rentrée qui s'est bien passée, il faut espérer que tous les enfants puissent s'épanouir dans ce cadre cette année dans le 9^e arrondissement.

Madame le Maire remercie Mme Pauline VÉRON pour son intervention et pour les encouragements et les félicitations faites à l'action de l'exécutif du 9^e.

Les avancées sont importantes, nombreuses, innovantes depuis 2014. On a rappelé tout le travail sur l'alimentation, tous les travaux de remise à niveau des équipements. Compte tenu du contexte, il faut aller encore plus loin et d'autres mesures devront être prises pour adapter les équipements municipaux. On parle des écoles, des crèches, mais l'ensemble des équipements municipaux de Paris sont confrontés au défi climatique d'aujourd'hui. Les deux motifs de satisfaction sont les deux classes, la classe rue de la Tour d'Auvergne et la classe internationale de l'apprentissage du chinois dès le CP et depuis quatre ans, les élus travaillent inlassablement avec Mme Gypsie BLOCH et avec Mme Charlotte DELIRY sur l'ouverture au 22 rue de Rochechouart parce que cette école est adaptée, elle est grande, les salles sont grandes, c'est une architecture 70 ce lieu avait été identifié depuis deux ans maintenant. La directrice, Mme OUCHELH, à laquelle on doit rendre hommage, était très concernée par ce beau sujet, était prête à accompagner le projet.

Heureusement, l'ARS, l'Agence régionale de santé, a bien voulu lancer l'appel à projets qui faisait suite à une décision du gouvernement d'Édouard PHILIPPE et de Mme Sophie CLUZEL de beaucoup mieux faire en matière d'inclusion de ces enfants souffrant d'un trouble autistique. C'est fait et c'est avec émotion qu'ont été accueillies les familles le 2 septembre. Il est important que l'inclusion se fasse des deux côtés, que les enfants puissent rencontrer les autres enfants et que les enfants des classes ordinaires puissent, à un moment donné, partager des vrais moments de joie et d'amitié pour mieux se comprendre et mieux vivre ensemble.

Et, comme cela a été rappelé, le 9^e est le seul arrondissement à avoir fait de la qualité de l'air intérieur un véritable sujet et une véritable problématique. On l'a souvent abordé en Conseil de Paris avec M. Jean-Baptiste de FROMENT. On a installé dans chaque classe de l'arrondissement des capteurs de qualité de l'air parce que quand on voit les chiffres, c'est assez effrayant. La qualité de l'air intérieur est huit fois plus polluée que la qualité de l'air extérieur. Madame le Maire propose de faire un premier bilan après les vacances de Toussaint. Pour l'instant, tout se passe bien, les voyants sont au vert, mais au moment des vacances de novembre, on regardera école par école, classe par classe, le bilan de la rentrée pour établir des process, d'autres mesures devront être prises, il faut avancer sur ces sujets.

Il a été rappelé tout le travail et l'investissement au centre Valeyre, au conservatoire, dans les équipements, sans oublier les actions pédagogiques, le Conseil municipal des enfants qui marche bien et pour qui la rentrée est début octobre. Une cinquantaine d'enfants, puisque l'on accepte tout le monde, rejoindront le Conseil municipal des enfants, du CM1 à la 6^e. On peut parler aussi du permis vélo, de l'atelier Théâtre 09... enfin de toutes les initiatives portées au cours de cette mandature et qui sont devenues des rendez-vous réguliers. Madame le Maire remercie chacun pour son engagement, son adjointe Mme Gypsie BLOCH, sa Directrice de cabinet et l'ensemble des services de la mairie, de la DGS, de la CASPE, de la SLA qui ont suivi les élus. La feuille de route était et reste très fournie, très exigeante, mais elle sait pouvoir compter sur le professionnalisme des services et sur leur rigueur pour mener à bien toutes les mesures indispensables à l'accompagnement des familles et qui sont une priorité. Depuis 2014, les enfants et les familles, l'accompagnement dans leur vie quotidienne comptent parmi les priorités, ce qui a été remarquablement démontré par cette communication.

Cette communication est sans vote.

L'ordre du jour compte 32 points puisque compte tenu de la réforme du Conseil départemental et municipal, des sujets qui étaient au départ traités au Conseil de Paris pour tout ce qui concerne les dotations de collèges reviennent désormais pour avis au Conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.076 (2019.DASCO.81) - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 400 000 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il s'agit d'une subvention de la Ville de Paris aux différents collèges pour les accompagner dans leurs projets éducatifs.

Ces projets éducatifs peuvent être de plusieurs natures et autour de divers sujets : la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, l'ouverture à des activités culturelles, scientifiques ou sportives, l'éducation numérique ou un soutien financier pour des voyages scolaires et notamment en Europe.

Pour le 9^e arrondissement, les quatre collèges Paul Gauguin, Jacques Decour, Ferry et Lamartine, reçoivent chacun dans cette proposition une subvention de 5 000 €. Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera cette subvention de la Ville de Paris aux collèges parisiens et notamment du 9^e arrondissement qui permettent, comme cela a été rappelé, de soutenir des projets éducatifs dans les collèges et de travailler ainsi à la réduction des inégalités dans les différents collèges de Paris. La Ville de Paris apporte, en plus de ce qu'apporte l'Éducation nationale, un soutien à un certain nombre de projets portés par les équipes éducatives.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.81.

DÉLIBÉRATION 09.2019.077 (2019.DASCO.82) - SUBVENTIONS (266 000 EUROS) ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que L'art pour grandir est un programme qui a été mis en place pour développer les liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles de la Ville. C'est un projet important puisque l'accès à la culture est un enjeu d'égalité des chances et il est important de pouvoir ouvrir les établissements scolaires vers les activités culturelles et notamment leur permettre de profiter de la richesse que propose Paris sur ce thème.

En ce qui concerne le 9^e arrondissement, une subvention de 5 000 € est proposée pour l'ensemble « Les Talents lyriques » qui propose une résidence artistique dans le collège Jacques Decour qui s'intitule « Les Talents au collège Jacques Decour, les fastes de l'opéra baroque ». Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement pour cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN s'étonne sur - mais ce n'est pas une critique - la forme et sur le fond parce qu'on parle de résidence artistique et il n'y a, à aucun moment, référence à des métiers d'art, alors que ce sont des collèges. On doit préparer le jeune à l'apprentissage, à la formation, à la découverte métier. C'est très intéressant, la musique, mais il n'y a aucune référence aux métiers d'art. Il estime que la Mairie de Paris manque singulièrement de réflexion et d'imagination dans ce sens.

Mme Claire MOREL note que c'est une institution musicale qui a vraiment une envergure internationale et que Christophe ROUSSET est vraiment un chef reconnu.

Madame le Maire observe que M. Alexis GOVCIYAN ne remettait pas en question le choix de cette association mais que l'on peut suggérer aux services de la Ville d'ouvrir aux métiers d'art, à l'excellence de la main qui vaut l'excellence de l'esprit et qui foisonne de formations et de métiers.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.82.

Madame le Maire propose de regrouper les délibérations DASCO 93, 94 et 96 qui concernent des collèges publics et un certain nombre de contributions.

DÉLIBÉRATION 09.2019.078 (2019.DASCO.93) - COLLÈGES PUBLICS - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE PARIS AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTÉS D'UN SERVICE DE RESTAURATION AUTONOME POUR 2020.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2019.079 (2019.DASCO.94) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (347 165 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (8 000 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (34 006 EUROS).

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2019.080 (2019.DASCO.96) - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2020 (10 466 805 EUROS).

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH indique que la DASCO 93 est une contribution au service de restauration concernant le collège Paul Gauguin. L'idée est de verser une dotation, c'est-à-dire une contribution par repas et donc par élève au collège. 38 collèges sont dotés d'un service de restauration autonome à Paris et la Ville attribue à chacun de ces établissements une dotation.

Pour le collège Paul Gauguin, la proposition est de 1,68 € par repas, ce qui donne un total de 84 840 € pour l'année. C'est un petit peu plus que l'année dernière parce qu'il y a eu plus d'élèves au collège et comme le calcul est basé sur le nombre de repas, ceci explique cela.

La DASCO 94 propose une dotation complémentaire pour le collège Jules Ferry de 8 000 € au titre du transport vers les installations sportives extérieures puisque les élèves se déplacent pour aller faire du sport en dehors de Paris en petite couronne. C'est une contribution aux frais de transport pour aller rejoindre les équipements et les installations sportives.

La DASCO 96 concerne également le collège Gauguin puisqu'elle concerne les collèges publics autonomes et doit décider des dotations initiales de fonctionnement pour l'année 2020. Le montant est plus important que pour les deux précédents. Le mode de calcul est détaillé dans la délibération.

Il tient compte du nombre d'élèves dans l'établissement, des charges de maintenance et d'entretien, du niveau des fonds de roulement et il est également attribué sous forme d'un forfait une somme pour la maintenance du matériel informatique. Pour le collège Gauguin, la dotation de fonctionnement pour 2020 proposée est de 142 648 €.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement pour les trois délibérations.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.93.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.94.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.96.

DÉLIBÉRATION 09.2019.081 (2019.DASCO.97) - COLLÈGES IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2020 (2 717 564 EUROS).

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que les dotations initiales de fonctionnement 2020 pour les collèges imbriqués dans un lycée sont des dotations qui permettent aux établissements de faire face à leurs dépenses pédagogiques, à leurs dépenses de fluides, notamment l'eau, et à leurs dépenses d'entretien.

On est sur la même base de calcul que précédemment avec une dotation par élève, donc en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement, une majoration est appliquée pour les élèves scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire qu'on appelle les classes ULIS ou les unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivant, les UPE2A, ce qui est le cas effectivement dans l'arrondissement.

Les dotations proposées sont de 140 000 € pour le collège Decour, 73 000 € pour le collège Jules Ferry et 63 000 € pour le collège Lamartine avec un avis favorable sur le vote de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.97.

DÉLIBÉRATION 09.2019.082 (2019.DASCO.99) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS (549 151 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN ET DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique qu'il s'agit d'un projet choisi par les élèves du collège Alphonse de Lamartine.

Ce dispositif est une déclinaison du budget participatif proposé aux habitants, mais dédié aux écoles et aux collèges pour leur permettre de s'exercer à la citoyenneté, au débat démocratique et au vote en choisissant un projet pour leur établissement.

Le collège Lamartine a opté pour un projet de jardin potager dans le thème qui s'appelait « Un collège de l'expérimentation » pour un montant de 24 942 €. Elle invite à voter favorablement cette délibération pour mettre en œuvre ce projet.

Mme Pauline VÉRON note que le budget participatif des collèges fonctionne très bien puisqu'aujourd'hui, tous les collèges du 9^e arrondissement, et d'ailleurs tous les collèges de Paris quasiment, y participent, ce qui permet aux enfants de voter eux-mêmes pour des projets qui leur sont proposés et qu'ils choisissent pour leur établissement. C'est un exercice d'éducation civique grande nature de pouvoir s'impliquer dans la vie de l'établissement et de pouvoir choisir parmi différents projets, ceux qu'ils estiment le plus important pour l'établissement. C'est une illustration, mais il y a dans tous les collèges maintenant, chaque année, des projets qui sont réalisés grâce au budget participatif des collèges et des écoles.

Madame le Maire précise que le lycée Lamartine a été le premier à expérimenter le budget d'autonomie des lycées mis en place par la Région Île-de-France. C'est le corollaire au budget participatif pour le lycée. Ce budget d'autonomie depuis 2017 au lycée Lamartine est généralisé dans tous les lycées d'Île-de-France et ce sont 9 000 € qui sont mis à disposition des lycéens dans l'année. Il respecte un certain nombre de critères pour que des projets citoyens, de solidarité, dont certains très tournés sur la transition écologique, puissent se dérouler. Le lycée Lamartine a été pionnier des lycées franciliens en la matière. Comme cela fonctionne bien, cela a été généralisé à partir de cette rentrée à tous les lycées franciliens.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.99.

DÉLIBÉRATION 09.2019.083 (2019.DASCO.103) - INDEMNISATION AMIABLE DE THELEM ASSURANCES SUBROGÉE DANS LES DROITS DE SES ASSURÉS, EN RÉPARATION DU PRÉJUDICE SUBI SUITE À UN INCIDENT DONT LA RESPONSABILITÉ INCOMBE À LA VILLE DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que l'on passe à une demande d'indemnisation amiable de THELEM ASSURANCES, assurance d'un habitant qui a subi un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville. Cette indemnisation fait suite à un dégât des eaux pour un logement mitoyen de l'école maternelle Clauzel. Suite à ce dégât des eaux le logement de ces résidents a été abîmé et nécessite des réparations.

Elle invite à voter favorablement cette délibération pour que ces résidents soient indemnisés à hauteur de 929,28 € d'un sinistre qui date de 2016.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASCO.103.

DÉLIBÉRATION 09.2019.084 (2019.DCPA.12) - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE 45, RUE DE LA TOUR D'AUVERGNE PARIS (9^E) - MARCHÉ DE TRAVAUX - INDEMNISATION DE LA VILLE DE PARIS À MME BLACK.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que l'école élémentaire du 45, rue de la Tour d'Auvergne, lors de sa construction, a amené à la démolition de l'école dentaire qui était impliquée sur cette parcelle. Après la réception des travaux, un certain nombre de désordres ont été signalés par les avoisinants, notamment dû à des problèmes d'humidification de la partie enterrée des murs des immeubles qui longent la cour de l'école. Pour trouver les origines, c'était compliqué et pour réparer ensuite, ça a été compliqué aussi comme cela avait été expliqué lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Un premier préjudice a été retenu envers Mme BLACK qui est concernée par cette délibération aujourd'hui avec deux sujets : la perte locative et également les montants nécessaires pour que les travaux puissent avoir lieu pour remettre son logement en état. Un premier jugement a eu lieu. Des travaux ont été effectués mais les désordres ont persisté et se sont forcément aggravés. Il y a eu un nouveau jugement pour estimer le préjudice total. L'indemnisation proposée dans cette nouvelle délibération est beaucoup plus importante que la précédente : 33 600 € pour les travaux de réfection de l'appartement de Mme BLACK et 72 372 € au titre des pertes locatives. Il faut soustraire le montant de ce qui avait été évalué lors de la précédente évaluation. Sur cette délibération, on a un montant total d'indemnisation de 67 764,16 € pour Mme BLACK. La Ville de Paris s'engage également dans une procédure à l'amiable afin que Mme BLACK s'engage à se désister de la procédure au fond initiée auprès du Tribunal administratif de Paris après avoir reçu cette indemnisation.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DCPA.12.

DÉLIBÉRATION 09.2019.085 (2019.DAC.271) - SUBVENTIONS (242 000 EUROS) CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC SEPT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que l'on a parlé des temps d'ateliers périscolaires avant l'été puisqu'a été votée une délibération pour l'attribution des subventions aux associations qui avaient répondu à l'appel à projets. La subvention d'aujourd'hui concerne des activités culturelles et des ateliers culturels proposés dans le cadre du programme L'Art pour grandir.

Les ateliers sont proposés dans des écoles sur les temps périscolaires mais également dans les centres de loisirs et les collèges. Certains projets sont encore en cours de construction avec les équipes pédagogiques et ne sont pas complètement finalisés. Pour les établissements du 9^e arrondissement, il y a plusieurs projets : un parcours enfance et jeunesse du théâtre de la Ville qui comprend des sorties au théâtre avec les élèves, des ateliers d'écriture et des ateliers de lecture à haute voix.

Cela concerne le collège Lamartine, l'école de la Tour d'Auvergne et le centre de loisirs de l'école rue de Bruxelles. Il y a un projet d'intervention d'équipes du théâtre de la Ville dans le cadre des temps d'activités périscolaires à l'école de la Tour d'Auvergne et un atelier du théâtre Dunois géré par l'association Maison ouverte au lycée Jacques Decour. C'est donc assez varié, pour de nombreux âges et nombreux niveaux scolaires.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter aussi cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.271.

Madame le Maire annonce l'autre volet de la délégation à la petite enfance avec une subvention à l'association Crescendo très présente dans le 9^e arrondissement, un partenaire efficace avec lequel il est très agréable de travailler.

DÉLIBÉRATION 09.2019.086 (2019.DFPE.35) - SUBVENTIONS (4 618 937 EUROS), PROROGATION AVENANTS N° 1, AVENANTS N° 2, N° 3 ET CONV PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^E) POUR SES 20 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH confirme que l'association Crescendo est effectivement très présente dans l'arrondissement et gère plusieurs établissements avec une efficacité remarquable et une relation de travail en partenariat avec la Mairie tout aussi efficace puisque les responsables d'établissement participent à toutes les commissions d'admission. Il est possible de travailler ensemble sur toutes les situations difficiles qui peuvent se présenter. Ils participent largement à l'accueil des familles dans le 9^e arrondissement.

Aujourd'hui, on parle plus particulièrement de deux établissements gérés par Crescendo, l'établissement du 12 rue Fromentin, le multi-accueil Charivari, dont la particularité est d'accueillir des enfants porteurs de handicap. C'est un très bel établissement avec lequel la Mairie a beaucoup travaillé avec Mme Sandrine DELPEUT sur l'ouverture de la classe de maternelle, en continuité avec le travail qu'elle fait dans l'arrondissement avec des enfants plus jeunes de 0 à 3, voire 4 ans.

La subvention proposée pour Crescendo pour l'établissement du 12 rue Fromentin est de 254 037 € avec des objectifs tout à fait cohérents en termes de taux d'occupation avec 91 %, et de taux de fréquentation de 78 %. Il faut préciser que le taux de fréquentation est un petit peu moins élevé en termes d'objectifs puisque les enfants accueillis, ayant également des soins dans cet établissement, ne le fréquentent pas toujours 7j/7 sur la journée entière. Donc, le taux de fréquentation est un petit peu moins élevé que pour d'autres établissements. Le deuxième établissement est celui du 42 rue Le Peletier qui s'appelle Les Globes trotteurs avec une subvention proposée à 345 580 €, avec des objectifs qui d'ailleurs sont toujours tenus par Crescendo et voire atteints en hausse, avec 97 % de taux d'occupation cette année, et un taux de fréquentation de 84 %.

Compte tenu des très bonnes relations entretenues avec ces établissements et de l'excellent travail fourni, Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement ces délibérations.

Madame le Maire ajoute qu'avec Crescendo est organisé le Samedi matin en famille, un groupe de paroles pour les parents et les enfants, dans l'espace des Poussins du Neuf aménagé à la Mairie du 9^e. Depuis quelques mois, une expérimentation est lancée et si elle est concluante dans les crèches Crescendo du 9^e, l'expérimentation, il faut l'espérer, sera étendue à l'ensemble de Paris. Avec Crescendo et Les Alchimistes, les élus travaillent sur la collecte et le compostage de couches parce que dans les crèches municipales ou dans les crèches parisiennes, 11 millions de couches sont jetées et incinérées chaque année et elles sont constituées de 85 % d'eau. Deux papas ont monté une association qui s'appelle Les Alchimistes, que Madame le Maire a rencontrée et qui expérimente, dans quatre établissements, rue Bleue, rue Fromentin, rue Le Peletier et rue de Provence, la collecte et le compostage de ces couches sur l'île Saint-Denis, à moins de 5 km, avec un bio-déconditionneur qui sépare le plastique de la matière organique et qui est composté, permettant peut-être in fine la végétalisation des territoires. C'est un projet sur lequel la Mairie veut apporter un soutien actif et un accompagnement. Donc, le partenariat avec Crescendo continue sous d'autres formes également.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera les subventions de la Ville de Paris à ces deux crèches du 9^e. Crescendo est un partenaire associatif avec lequel cela se passe très bien. Il y a 20 établissements maintenant dans Paris, 20 crèches Crescendo dans les différents arrondissements et il est vrai que la crèche de la rue Fromentin s'est toujours illustrée par un accueil particulièrement ouvert et particulièrement innovant avec des enfants accueillis dans le centre d'hébergement d'urgence. Ils ont toujours fait un travail vraiment remarquable avec des situations d'enfants qui n'étaient pas toujours très simples. Donc son Groupe votera ces subventions pour leur permettre de fonctionner et de continuer à accueillir les enfants du 9^e arrondissement notamment.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.35.

DÉLIBÉRATION 09.2019.087 (2019.DFPE.207) - CC 18, RUE DE LA TOUR D'Auvergne (9^E) - CONVENTION AVEC LE GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (GHU) PARIS - PSYCHIATRIE & NEUROSCIENCES RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique qu'il s'agit de la prise en charge de travaux pour un ravalement de façade de la crèche qui est située au 18 rue de la Tour d'Auvergne. Madame le Maire l'a obtenue dans le cadre de négociations budgétaires très serrées avec la Ville pour les IIL 2019. Mais avant de pouvoir commencer les travaux cet automne, il y a un préalable administratif : la signature de cette convention avec le groupe hospitalier universitaire de Paris, psychiatrie et neuroscience qui sont dans les mêmes locaux. Pour que les travaux puissent démarrer comme prévu cet automne, il y a donc un aléa administratif qui survient.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter favorablement cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.207.

Madame le Maire annonce les dossiers de M. Jean-Baptiste de FROMENT avec la DDCT 122. Les délibérations, à partir de la 122, sont des délibérations traditionnelles à cette période de l'année sur les états spéciaux d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.088 (2019.DDCT.122) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2020.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste DE FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique que c'est une délibération récurrente qui détermine le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale, c'est le même cadre de référence que les années précédentes.

Et comme les années précédentes, il propose de voter contre cette première délibération parce que, dans ce cadre de référence, il y a une partie fixe mais il y a aussi une partie variable qui est fonction d'un certain nombre de critères, critères qui sont pertinents. Il y a d'abord l'attribution des crédits d'animation locale avec une part variable, en fonction de la population, mais également en fonction de critères sociaux, notamment le nombre de foyers fiscaux qui seront à la première tranche et le nombre d'élèves, pour 10 %, qui sont scolarisés en zone d'éducation prioritaire. Ces critères, on l'avait dit les années précédentes, semblent pertinents, mais les élus aimeraient et demandent de façon récurrente que d'autres critères puissent être intégrés pour tenir compte de la spécificité des arrondissements et notamment d'un arrondissement comme le 9^e qui est un arrondissement, certes, assez peu peuplé, de taille moyenne, avec 60 000 habitants, mais qui est très utilisé et un arrondissement de passage avec des problèmes spécifiques de propreté et de sécurité. C'est un arrondissement très fréquenté pendant la journée et pendant la nuit par bien d'autres personnes que les habitants. Les élus demandent notamment que ce critère soit pris en compte. Il est vrai que la façon dont l'enveloppe dont on dispose en termes de crédits d'animation locale, est une sous-enveloppe de la dotation d'animation locale et donc de l'état spécial d'arrondissement. Les élus demandent que cette enveloppe soit calculée selon des critères un petit peu plus fins, sans nier que le critère social peut avoir sa pertinence.

DÉLIBÉRATION 09.2019.089 (2019.DDCT.123) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2020.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste DE FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose qu'il s'agit d'une délibération-cadre sur l'investissement, mais en réalité, il s'agit simplement d'autoriser, comme chaque année, les mairies d'arrondissement et les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement pour des équipements autres que les équipements de proximité, lesquels sont financés par la dotation de gestion locale. Il n'y a pas de problème, on peut la voter parce que c'est ce qui permet de faire des investissements chaque année.

Simplement, comme chaque année, M. Jean-Baptiste de FROMENT redit que c'est une illustration du fait que les arrondissements sont sous tutelle et revendiquent la possibilité d'avoir davantage d'autonomie budgétaire. Le fait de passer chaque année par ces délibérations par lesquelles le Conseil de Paris fait l'aumône de pouvoir s'occuper de tout petits investissements de proximité, est bien l'illustration de ce centralisme parisien qui n'est pas quelque chose de très efficace et donc, que les élus appellent à changer. M. Jean-Baptiste de FROMENT invite à voter pour cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe votera les deux délibérations. La première, c'est effectivement le cadre fixé par l'Hôtel de Ville en lien avec les mairies d'arrondissements sur les critères d'affectation de l'état spécial de l'arrondissement. On a le débat, chaque année depuis six ans, sur la définition des critères. On est toujours en désaccord avec les mêmes arguments. Ce sont quand même des critères qui permettent de tenir compte comme cela a été rappelé, du nombre d'habitants par arrondissement puisque ce n'est pas tout à fait pareil dans le 20^e, par exemple, que dans le 9^e arrondissement, où ils sont deux fois plus nombreux. Il faut tenir compte de la situation de l'arrondissement, de sa situation sociale, des besoins d'investir plus ou moins dans certains domaines en fonction des besoins de la population, même s'il doit y avoir partout dans Paris des services publics municipaux accessibles à tout le monde. On est en désaccord sur ces critères. Dont acte.

L'autre délibération concerne des discussions qui ont lieu entre le ou la maire d'arrondissement et le Premier adjoint à la Maire de Paris chargé du budget. Dans le cadre fixé par le Code général des collectivités territoriales et de la loi qui régit le statut de Paris, Lyon et Marseille, il y a certainement des évolutions à apporter, mais on est bien obligé de respecter la loi et de le faire dans le cadre légal aujourd'hui. Des choses ont été mises en place depuis Bertrand DELANOË, renforcées par Anne HIDALGO en matière de décentralisation d'un certain nombre de décisions au niveau des mairies d'arrondissement dans le cadre de la charte des arrondissements qui, dans le cadre légal, a permis d'aller un peu plus loin. Il y a des dotations données aux mairies d'arrondissement sur différents sujets, que ce soient les affaires scolaires, la voirie, les travaux dans les équipements et qui ensuite sont décidées au niveau des maires d'arrondissement une fois qu'elles sont attribuées. Donc, il y a un vrai dialogue entre les mairies d'arrondissement et la mairie centrale avec une volonté de décentraliser le plus possible dans le cadre de la loi.

Mme Pauline VÉRON constate qu'il y a eu un accord entre la mairie d'arrondissement et la mairie centrale, tant mieux. Cela signifie que, malgré tout, il y a un dialogue et que les choses peuvent bien se passer, même s'il y a des désaccords politiques sur un certain nombre de choses. Donc, son Groupe votera et le cadre de référence et la somme qui a été calée entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement pour le budget du 9^e arrondissement.

Madame le Maire constate que ce débat a lieu chaque année. L'exécutif garde sa cohérence et reste fidèle à ses convictions en espérant que l'avenir prochain puisse modifier les choses. Elle ajoute que la charte des arrondissements date de 2010.

Mme Pauline VÉRON juge que, dans la nouvelle loi même sur le nouveau statut de Paris, il y a aussi eu des avancées sur la communication d'un certain nombre d'informations et sur les délibérations qui arrivent en conseil d'arrondissement.

Madame le Maire les estime à la marge mais s'appuie sur la charte des arrondissements qui est une vraie avancée. Mais depuis, on ne peut pas dire qu'il y ait eu énormément de décentralisation, par exemple sur les créneaux sportifs, sur d'autres sujets qui concernent le périscolaire, mais c'est un débat.

M. Jonathan SOREL indique qu'il votera favorablement cette délibération avec une remarque de forme et deux remarques de fond. Sur la forme, il a vu en découvrant le tableau une colonne « proposition administrative », une colonne « proposition politique » et on voit bien qu'à chaque fois des ajustements sont faits. Quand on regarde les documents administratifs de ce budget d'arrondissement, on voit qu'ils sont issus d'une négociation politique. Il trouve que c'est bien de le dire et juge normal d'être d'accord avec des réserves. Mais à un moment donné, si l'on pense que le cadre doit complètement sauter, il se demande jusqu'où il faudrait continuer cette logique de co-construction et il est important de rappeler qu'on est là dans un travail de négociation.

Sur le fond, il a deux incompréhensions par rapport aux réserves de M. Jean-Baptiste de FROMENT. La première est que lorsqu'il parle de propreté, de sécurité, il parle toujours de ramener cette question de la fréquentation du nombre des visiteurs par rapport au nombre d'habitants. Mais au fond, ça pose justement la question de ce rôle d'arrondissement. Pourquoi est-ce comme ça ? C'est parce qu'on considère qu'un maire d'arrondissement et un arrondissement gèrent des échelons de proximité plus proches des habitants. Aujourd'hui, dans le cadre actuel, le budget de l'arrondissement gère des services municipaux directement accessibles aux habitants. Quand on gère le budget de fonctionnement d'un équipement, ce n'est pas le touriste qui va profiter du fonctionnement d'un équipement municipal. Donc, il y a une forme de logique, il y a une forme de cohérence globale. Dans le cadre actuel, ça n'a aucun sens de vouloir rajouter des critères, alors qu'il y a une logique d'être dans la proximité par rapport, soit à l'animation locale, à la fête, soit au budget de fonctionnement des équipements.

La deuxième remarque porte sur les critères car il estime que M. Jean-Baptiste de FROMENT, par un procédé rhétorique extrêmement brillant, passe trop vite dessus quand il dit : « Oui, on trouve intéressant ce critère social, mais on voudrait en mettre d'autres ». M. Jonathan SOREL pense qu'il ya tromperie parce qu'il faut dire en toute transparence lequel il baisse, car on n'augmente pas les enveloppes. Donc, il y a un petit bout forfaitaire, il y a le critère démographique qui est le principal critère et il y a le critère social. Lequel compte-t-il baisser ? Il faut le dire parce que si l'on veut ajouter un troisième critère de modulation, ça veut dire qu'il faut aller prendre sur un des deux autres. Donc il faut l'expliquer. On ne peut pas dire que l'on est d'accord avec le critère social, mais que l'on veut ajouter un autre parce que la conclusion, c'est qu'il va tirer à la baisse le critère social, ou peut-être, le critère démographique, mais en tout cas, il faut le dire. S'il rajoute un autre critère, il va toucher au critère social et le diminuer. Là, on est sur un autre projet politique, un autre projet de ville. Ce n'est pas grave, mais il faut pouvoir le dire en toute transparence.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pense que M. Jonathan SOREL, au début de son propos, confondait plusieurs enveloppes. Effectivement, on est vraiment sur les crédits d'animation locale, ce n'est pas l'objet de la délibération avec l'adjoint. Or c'était l'illustration du fait que l'on est dans un arrondissement très fréquenté, qui est surfréquenté dans certains endroits, et on le ressent sur le volet sécurité et propreté.

Il estime qu'il faut prendre en compte d'autres critères, faire des simulations. Il y a une dotation forfaitaire à laquelle on peut toucher et s'il avait à toucher quelque chose, ce serait peut-être le critère démographique, les 50 % liés à la population, parce que justement quand on a un ratio entre le nombre d'habitants et le nombre de personnes qui fréquentent l'arrondissement à toute heure de la journée, ça invite à majorer un peu l'évaluation de la population. Et dans ce cas-là, sur les critères sociaux, c'est neutre, on pourrait imaginer de les geler. Il n'a pas de contre-proposition clé en main mais dit que chaque année il faudrait remettre les choses à plat, ce qui demande de regarder les choses attentivement.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2019.DDCT.122.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DDCT.123.

Madame le Maire propose de joindre les points 19 et 20 dans une discussion commune qui concerne l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

DÉLIBÉRATION 09.2019.090 (2019.DDCT.124) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2020.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste DE FROMENT, Conseiller de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2019.091 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS 2020 DONT LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste DE FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT considère également qu'il faut vraiment les lier parce que c'est exactement la même délibération, mais la première est au niveau du Conseil de Paris ; c'est la liste de l'ensemble des équipements de proximité parisiens de tous les arrondissements de Paris. Le Conseil n'est concerné que par la partie 9^e. Et ensuite, il y a la délibération proprement 9^e. Le sujet est évidemment lié au précédent puisque dans les états spéciaux d'arrondissement, la dotation de gestion locale est évidemment fonction du nombre d'équipements de proximité, donc il faut faire l'inventaire des équipements de proximité. Il y a un sujet d'actualité puisque l'arrondissement compte 91 équipements de proximité contre 84 l'année dernière et seulement 68 en 2014. C'est dire que l'exécutif n'a pas chômé parce que tous ces nouveaux équipements correspondent à des initiatives, à la mise en œuvre d'une politique et notamment à la politique d'extension des espaces verts, au sens un peu large de la végétalisation dans l'arrondissement.

Illustration encore l'année précédente avec des jardinières pleine-terre qui s'ajoutent à celles déjà intégrées par anticipation l'année dernière, même si elles n'étaient pas totalement terminées : la jardinière verticale de la rue Pigalle, la jardinière du 22 rue de Rochechouart, la jardinière de la rue Blanche, la jardinière de la place Blanche, la jardinière de la rue Pierre Haret. Ces nouveaux équipements seront rejoints en 2020 par la place de Budapest, la rue de Budapest, la rue de Trévis. Et, Mme Gypsie BLOCH en a parlé, on va ouvrir en 2020 deux nouvelles salles de sport sur 300 m² rue de la Tour des Dames, ce qu'on appelle l'annexe de la Nouvelle Athènes. Donc, on continue l'extension depuis qu'on est arrivé, et dans une enveloppe constante. Effectivement, ce sont des petits équipements qui ne coûtent pas forcément très cher, mais en plus, on ajoute nos propres fonds au-delà de la dotation de gestion locale. Donc, ça n'est pas une politique qui coûte cher aux habitants du 9^e arrondissement, il faut le souligner.

Mme Pauline VÉRON rappelle que comme pour les délibérations précédentes, c'est effectivement une liste des équipements qui sont considérés. On constate et on se met d'accord entre la mairie centrale et la mairie d'arrondissement, il n'y a pas vraiment de sujet là-dessus. Au fur et à mesure qu'il y a des nouveaux équipements, la liste s'agrandit du fait d'un certain nombre de jardinières qui sont rajoutées à la liste des équipements de proximité. Son Groupe votera les deux délibérations : celle de l'Hôtel de Ville et celle de la Mairie du 9^e qui ont la même liste des équipements de proximité. C'est la loi PLM qui oblige à faire comme cela ce qui montre qu'il y a un accord là-dessus.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DDCT.124.

La délibération 09.2019.091 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2019.092 (2019.DAE.12) - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (126 000 EUROS) ET CONVENTIONS POUR LE SOUTIEN DE VINGT INITIATIVES EN FAVEUR DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que cette délibération porte sur des subventions à destination d'associations qui visent à développer et à encourager l'adoption de comportements d'achats, prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

Le champ d'intervention couvre le commerce équitable, l'agriculture biologique, le local, le zéro déchet. Il est ici proposé de subventionner 20 projets pour un montant total de 126 000 €. S'il faut se réjouir aujourd'hui de tout type d'initiative visant à encourager les bonnes pratiques en matière de consommation, Mme Sylvie LEYDET tient à préciser que la Mairie du 9^e a été, et cela dès le début de la mandature, précurseur en la matière de consommation et de développement durable. On peut citer la mise en place d'une restauration scolaire innovante avec 50 % de bio et de développement des circuits courts, la collecte des biodéchets, les livraisons des écoles par des camions roulants au gaz naturel, un repas végétarien par semaine, voire peut-être deux, du pain des boulangers du 9^e et le programme « Ré-enchanter la cantine » mené en lien avec deux chercheurs du CNRS.

Les élus se félicitent d'avoir reçu à ce titre deux prix Éco Maire dans le cadre de la collecte des biodéchets dans les cantines et la redistribution des surplus alimentaires en lien avec l'association Le Chaînon manquant. On pense aussi aux programmes de verdissement et de végétalisation, à l'instauration, une première à Paris, du recyclage des mégots de cigarettes ou encore le lancement récent du Repair Café où l'on peut réparer ou faire réparer l'ensemble des objets plutôt que de les jeter, et cette initiative a beaucoup de succès.

S'agissant de l'arrondissement, la subvention de 7 000 € proposée concerne l'association Commerce Équitable France, fondé en 2001 dont le siège social est implanté 20 rue de Rochechouart. L'association Commerce Équitable France est un collectif national des acteurs du commerce équitable. A l'occasion de la quinzaine du commerce équitable 2019, l'association a réalisé une vidéo de sensibilisation afin de mettre en avant les liens entre les achats équitables et l'impact sur la préservation du climat. Elle a par ailleurs organisé une session de formation à destination d'une trentaine de bénévoles parisiens pour leur apprendre à sensibiliser les citoyens sur le commerce équitable.

Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération.

M. Jonathan SOREL approuve cette très belle délibération qu'il votera avec enthousiasme. Il rappelle que c'est une délibération d'action de sensibilisation qui vient en complément de ce que va faire la Ville de Paris pour, ici, financer une ressourcerie, ailleurs une initiative d'alimentation durable. Là, on est vraiment sur l'idée de sensibiliser, d'amener les citoyens vers ce type de pratique. Il est difficile d'être contre la consommation responsable. Elle répond à une attente des citoyens qui ne veulent plus être dans le tout jetable, dans le gaspillage. C'est évidemment une réponse à la crise écologique et climatique, mais il est intéressant, et peut-être qu'il faut prendre 30 secondes pour le rappeler, de noter qu'en lisant l'exposé des motifs, on voit qu'il a été décidé de faire attention à l'idée que cette consommation responsable soit accessible à toutes et à tous, et d'ajouter une dimension sociale à cette délibération, en faisant attention à ce que les publics les plus éloignés de l'information soient touchés et en faisant attention également à ce que les initiatives au bout de cette sensibilisation soient accessibles, peu chères, pour que cette consommation responsable soit accessible à tous. L'idée est de donner accès à tout le monde à la consommation responsable et sans dimension sociale, il n'y aura pas d'écologie tout court. Il paraissait important de le rappeler.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.12.

DÉLIBÉRATION 09.2019.093 (2019.DAE.180) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES DE PARIS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2019.094 (2019.DAE.255) - MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES - ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DES SECTEURS A ET B.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET annonce deux délibérations ayant trait au règlement et attribution de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. Elle propose de les examiner conjointement.

La délibération 2019.DAE.180 propose de modifier le règlement commun à l'ensemble des marchés découverts alimentaires parisiens sur les points suivants : promotion des circuits courts, création d'espaces de convivialité et de développement de l'offre traiteur en semaine, réglementation des sacs en plastique à usage unique et des contenants alimentaires, stationnement des véhicules des commerçants.

Ces modifications du règlement appellent néanmoins quelques questions. Quelle sera l'augmentation des prix sur les produits issus du développement des circuits courts ? À l'heure où déjà beaucoup de Parisiens n'ont plus les moyens de vivre dans la capitale, il serait regrettable que les marchés parisiens, qui donnent leur couleur aux quartiers et permettent à tous de s'approvisionner en produits frais et sains, perdent leur caractère historiquement abordable et populaire.

Des risques sont à craindre également concernant la création d'une concurrence nouvelle pour les magasins et commerces de restauration à proximité des nouveaux espaces dits de convivialité.

En lisant cette délibération, on peut légitimement se demander si une attention particulière a été portée aux effets qui peuvent mécaniquement être induits par ces modifications du règlement.

Pour rappel, lors du Conseil de Paris de novembre 2018, il a été approuvé le principe de renouvellement de la délégation de service public de gestion des marchés alimentaires découverts et biologiques, la durée des futures conventions fixées à six ans à partir de début 2020 et le nouveau découpage en deux secteurs géographiques pour asseoir les nouveaux investissements et les principales missions et innovations qui seraient confiées au futur délégataire.

Des priorités ont été définies pour le choix des offres, la qualité des services, les dispositions en matière de propreté et de développement durable, les conditions financières de la délégation. Jusqu'à présent, trois délégataires intervenaient actuellement sur le territoire parisien, le 9^e étant rattaché au lot C qui regroupait, qui regroupe toujours pour l'instant, les 8^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements et qui avait pour délégataire la société Dadoun. Par la délibération 2019.DAE.255, il est dit que dorénavant, deux sociétés se partageront les deux nouveaux secteurs parisiens : la société Bensidoun pour le secteur A qui regroupe les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 20^e arrondissements et la société Dadoun pour le secteur B qui regroupe les 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Aucun nouvel acteur n'entre sur le marché. Le perdant de cette grande mutation est la société Cordonnier Frères. Il est mis en avant que la diminution du nombre de secteurs de trois à deux se fait au nom de l'attractivité nécessaire des marchés face à des nouveaux types de consommation et que la réduction engendrerait des économies d'échelle et sans doute une refonte de l'offre. Il n'y a désormais plus que deux acteurs historiques qui vont profiter d'économie d'échelle mais aussi d'une situation de duopole pendant six ans.

Deux sociétés se partagent le marché et seront quand même tentées de s'entendre sur les prix. Les conditions d'une libre et saine concurrence ne semblent encore une fois ne pas avoir été prises en considération dans l'attribution de ces délégations. Au final, ce seront encore une fois les Parisiens qui risqueront d'en faire les frais.

Mme Sylvie LEYDET profite de l'examen de ces délibérations pour rappeler qu'à la suite de nombreuses demandes d'habitants, dès le début de la mandature et du travail réalisé par le Conseil de quartier du Faubourg Montmartre, Madame le Maire du 9^e, Delphine BÜRKLI a souhaité qu'un second marché alimentaire soit implanté dans le sud de l'arrondissement, rue Sainte-Cécile, de la rue du Faubourg Poissonnière à la rue de Trévise. Les premiers échanges avec la Ville de Paris datent de 2015. A la demande de Mme Delphine BÜRKLI lors du Conseil de Paris du 16 novembre 2018, Mme Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris, en charge du commerce, s'est engagée à se rendre sur place dans le 9^e arrondissement avec ses équipes afin d'étudier plus en avant la faisabilité du projet. La visite a eu lieu au mois de mars dernier en présence des élus. Depuis, ils sont sans nouvelle de l'état d'avancement du projet.

Ils souhaitent que l'avis soit rendu rapidement et qu'il réponde aux attentes formulées depuis de nombreuses années par les habitants de ce quartier et des arrondissements limitrophes en faveur de ce marché alimentaire.

Dans ces conditions et avec toutes les réserves précédemment énoncées, Mme Sylvie LEYDET vous propose de voter contre ces délibérations.

Mme Pauline VÉRON constate que cette position est cohérente par rapport au vote du mois de mars dernier puisqu'il est remis en question le fait qu'il n'y ait plus que deux lots au lieu de trois. Elle veut revenir sur les quelques avancées - enfin, il y a beaucoup d'avancées sans toutes les rappeler - dans cette nouvelle délégation de service public pour la gestion des marchés découverts à Paris, puisqu'il y a une réelle réflexion sur l'attractivité des marchés pour permettre qu'il y ait des espaces de convivialité et pour faire en sorte que les Parisiens y trouvent certes des produits de qualité mais aussi un lieu dans lequel il est agréable de faire son marché.

Il y a énormément de choses dans le domaine de l'amélioration de la propreté et le développement durable puisqu'il y a une très grande augmentation de la part des producteurs et des commerçants en circuit court, ce qui est une forte demande de la part des Parisiens. Un grand travail a été fait sur le devenir des produits invendus pour qu'il y ait moins de gaspillage alimentaire. Donc, il y aura beaucoup de récupérations d'un certain nombre de produits et un tri des biodéchets pour ceux qui ne sont pas mangeables. De même qu'il y a une très forte demande faite aux nouveaux délégataires sur l'entretien et sur la propreté des marchés, il leur est demandé un très fort investissement pour du nouveau mobilier, de nouvelles installations pour que les marchés continuent à rester dynamiques. Il y a eu un vrai travail sur plusieurs mois avec l'ensemble des personnes concernées, les personnes qui sont sur les marchés, les Parisiens et les professionnels pour doter Paris d'une nouvelle phase pour les marchés découverts alimentaires, pour tenir compte de toutes les avancées dans le domaine du développement durable, mais aussi avec une dimension solidaire puisqu'il y aura la mise en place de paniers solidaires sur ces marchés qui accompagnent une démarche portée par la Ville de Paris de créer

des halles alimentaires. Certaines existent déjà dans plusieurs arrondissements, ce sont des lieux où l'on peut trouver des produits bios et courts à des prix tout à fait abordables. Il est possible de concilier le bio et les circuits courts à des prix abordables à condition d'aider ces filières, et notamment dans le fait d'avoir une livraison directe.

Voilà pourquoi son Groupe votera pour ces délibérations. C'est une vraie avancée, un vrai plus pour les Parisiens qui vont pouvoir bénéficier de marchés alimentaires modernes, attractifs et beaucoup plus respectueux du développement durable, sachant qu'il y aura la suppression des sacs plastiques et de tout le plastique à usage unique. Paris est maintenant inscrit dans cette démarche, que ce soit les pailles et les sacs, les touillettes, tout ce qui fait qu'on retrouve du plastique dans les océans et qu'il faut tarir à la source.

M. Jean-Baptiste de FROMENT a une approche un peu globale du sujet. Il est vrai que le règlement, si on le regarde de façon séparée, comporte des avancées auxquelles l'exécutif est favorable. Mais en réalité, tout est lié à l'attribution du marché, à un certain nombre de garanties que l'on n'a pas sur certains des sujets. On sait bien, et ce n'est pas la faute de la Ville de Paris directement, que dans ce secteur de l'organisation des marchés, il peut y avoir des ententes, et pour des prestations qui ne sont pas absolument éblouissantes. On ne peut pas dire que dans le 9^e arrondissement, on soit très satisfait. Par ailleurs, les élus demandent depuis très longtemps un nouveau marché à Sainte-Cécile, sans obtenir satisfaction. On avait trois lots, maintenant il n'y en a plus que deux qui reviennent aux prestataires historiques. Et l'on sait que rien de bien formidable ne pourra intervenir et que la situation risque même de se dégrader.

En regardant les choses dans le détail, il y a un argument rationnel qui consiste à dire qu'il y a des économies d'échelle et que comme on demande beaucoup d'efforts aux prestataires, si on restait avec trois lots, il y aurait trop d'investissements à réaliser. Sans pouvoir le démontrer techniquement, M. Jean-Baptiste de FROMENT se dit persuadé qu'en travaillant le dossier, on avait des solutions avec davantage d'allotissements, davantage de lots, pour faire venir peut-être plus d'acteurs et améliorer la qualité du service. Il y a un trop grand nombre de réserves pour voter ces deux délibérations qui forment un tout.

M. Alexis GOVCIYAN est en accord avec Mme Sylvie LEYDET et M. Jean-Baptiste de FROMENT. Il s'étonne que l'on impose de nouvelles missions au délégataire. Parmi ces nouvelles missions, on ne parle absolument pas du mode de vie des habitants, c'est-à-dire ces couples, des personnes qui travaillent souvent tard, qui ne peuvent pas avoir accès à des marchés, à des espaces de convivialité. La seule chose qui est dite est que le prestataire propose des services à domicile comme sur internet ou d'autres commerces. Mais l'idée même de ces marchés, de ces lieux, est que les habitants puissent aussi s'y retrouver en fin de journée, le soir, et qu'ils puissent échanger avec les commerçants, qu'il y ait des moments de partage. Il est à la fois étonné et inquiet du peu d'imagination que l'on peut avoir à proposer de nouvelles prestations ou de nouvelles missions.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2019.DAE.180.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2019.DAE.255.

DÉLIBÉRATION 09.2019.095 (2019.DU.219) - CLASSIFICATION D'UNE NOUVELLE VOIE DU 9^E ARRONDISSEMENT AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE.
Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose que, depuis la délibération 2018.DU.119 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 pour le 9^e arrondissement, une voie à domanialité publique inchangée a été nouvellement dénommée place Daniel Iffla Osiris, place située à l'intersection du boulevard Haussmann et du boulevard des Italiens. Cette nouvelle voie n'a pas fait l'objet d'une classification au titre des droits de voirie. Pour rappel, les montants des droits de voirie perçus pour les objets ou installations prenant appui sur le domaine public ou situés en surplomb de celui-ci, varient en fonction des niveaux de classement attribués par la voie considérée afin de tenir compte de la valeur commerciale ou de sa chalandise. En fonction de l'attractivité, les voies sont actuellement répertoriées en quatre catégories, de la 4^e catégorie, la plus faible, à la 1^{re} catégorie ou hors catégorie qui est le summum de la catégorie.

Il est donc proposé d'affecter à la place Daniel Iffla Osiris la catégorie 2. Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.219.

DÉLIBÉRATION 09.2019.096 (2019.DU.168) - DÉNOMINATIONS RUE LOUISE-ÉMILIE DE LA TOUR D'Auvergne ET IMPASSE LOUISE-ÉMILIE DE LA TOUR D'Auvergne (9^E).
Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION - 09.2019.097 (2019.DU.169) - DÉNOMINATIONS RUE MARGUERITE DE ROCHECHOUART (9^E) ET BOULEVARD MARGUERITE DE ROCHECHOUART (9^E ET 18^E).
Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET précise que les délibérations 2019.DU.168 et 2019.DU.169 sont examinées conjointement car elles portent sur un sujet semblable. La première a pour objet de remplacer les dénominations actuelles rue de la Tour d'Auvergne et impasse de la Tour d'Auvergne par les dénominations rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne et impasse Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne. Il s'agit d'ajouter le prénom avec les doubles prénoms Louise-Émilie.

La seconde délibération vise à remplacer les dénominations actuelles rue de Rochechouart et boulevard de Rochechouart par rue Marguerite de Rochechouart et boulevard Marguerite de Rochechouart, là encore, avec l'ajout du prénom féminin.

Il faut savoir que ces rues, Tour d'Auvergne et Rochechouart, ont été ouvertes sur les dépendances de l'abbaye de Montmartre et qu'elles ont reçu ces noms parce que Marguerite de Rochechouart et Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne furent toutes deux abbesses de Montmartre. Ces propositions interviennent après la commission de dénomination des notations des voies, places, espaces verts à laquelle Mme Claire GANNET a eu le plaisir de participer au printemps dernier à l'Hôtel de Ville et lors de laquelle avait été donné un avis favorable à ces changements de dénomination.

Ajouter aux rues, boulevards et impasses, le prénom de ces personnalités dont elles portaient déjà le nom permet de renforcer l'hommage des Parisiens à leur égard et de mettre en avant le fait qu'il s'agissait de figures féminines, ce qui est encore trop rare dans les dénominations des rues parisiennes.

Mme Claire GANNET invite ses collègues à voter en faveur de ces délibérations qui vont dans le sens du souhait général de voir Paris honorer ses personnalités féminines dans les rues en espérant que les plaques ne tarderont pas à arriver.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.168.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.169.

DÉLIBÉRATION 09.2019.098 (2019.DAE.275) - SUBVENTION (15 000 EUROS), ET CONVENTION AVEC L'ORGANISME MAMA (19E), POUR L'ORGANISATION DU MAMA VILLAGE DANS LE CADRE DU MAMA FESTIVAL & CONVENTION.
Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET annonce que cette délibération vise à soutenir le MaMA, festival particulièrement soutenu par Madame le Maire et auquel les élus sont très attentifs depuis sa fondation. Il se déroule chaque automne, en octobre, pendant trois jours, en lien avec des nombreuses salles du 9^e et 18^e arrondissement au premier rang desquels la Cigale et le Trianon notamment et il réunit les professionnels de l'industrie de la musique. Ainsi, dans la belle salle de concert, éditeurs, festival, artistes, producteurs ou encore agents se retrouvent lors de ces rencontres pour débattre et agir autour de l'avenir et des défis, et des tendances qui rythment le monde de la musique.

Fort du succès des éditions précédentes, cette année le MaMA inaugure le MaMA village à mi-chemin entre le 9^e arrondissement et le 18^e sur le terre-plein central du boulevard de Rochechouart, Marguerite de Rochechouart, devra-t-on dire désormais. Ce nouvel espace ouvert à tous sera organisé sous forme d'un marché ayant pour objectif de mettre en valeur des entreprises, produits et services grand public liés à l'univers de la musique.

Afin de mener à bien ce projet l'association MaMA festival doit nécessairement faire l'acquisition d'éléments de scénographie et d'éclairage pour l'espace urbain.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à cette association pour qu'elle puisse s'équiper de ces matériels mobiliers, outils signalétiques nécessaires au succès du village MaMA.

Mme Claire GANNET invite ses collègues à voter en faveur de cette délibération afin de marquer leur soutien à un festival qui prend de l'ampleur chaque année, en rappelant qu'en 2018, il rassemblait 6 000 professionnels au point d'être devenu le second plus grand rassemblement français de la filière musicale.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.275.

DÉLIBÉRATION 09.2019.099 (2019.DASES.206) - SUBVENTIONS (8 500 EUROS) À TROIS ASSOCIATIONS (AD'REV, IVT, SILHOUETTE) ET CONVENTION AVEC 2 D'ENTRE ELLES, POUR LEURS ACTIONS CULTURELLES PH.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que cette subvention concerne l'arrondissement au titre de l'IVT, l'International Visual Theatre, connu de tous. Il est proposé de voter une subvention de 5 000 € pour l'IVT afin de prendre en charge une partie des coûts liés aux trois représentations du spectacle intitulé « Les Gants magiques » qui se sont tenues en juillet dernier dans le cadre du 18^e congrès de la Fédération mondiale des sourds. Les trois représentations ont rencontré un véritable succès, confirmant ainsi le rôle central que joue l'IVT dans l'accès à la culture et aux pratiques culturelles.

Elle invite à voter en faveur de cette délibération qui va dans le prolongement du soutien apporté depuis plusieurs années à l'IVT, institution phare de l'arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DASES.206.

DÉLIBÉRATION 09.2019.100 (2019.DAC.57) - SUBVENTION (6 000 EUROS) À L'ASSOCIATION MIMESIS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ARTS DU MIME ET GESTE MIMESIS.

Rapporteure : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET signale que cette délibération s'inscrit dans la lignée de la précédente puisqu'il est proposé d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association MIMESIS qui œuvre à la représentation des formes esthétiques dans le domaine des arts du mime et du geste. C'est tout ce qui concerne la dramaturgie corporelle, c'est-à-dire comment on utilise son corps comme un véritable langage. Le 28 novembre prochain se tiendra la 9^e édition de ce festival MIMESIS à l'IVT qui est vraiment en lien avec l'institution IVT. En 2018, ce festival a connu un grand succès lors des quatre jours de festival. C'est une nouvelle édition. On en sera à la troisième édition de la biennale des arts du mime et du geste qui se déroulera du 9 novembre au 19 décembre en Île-de-France.

Elle invite à voter en faveur de cette délibération pour permettre à cette association d'organiser le festival dans les meilleures conditions, faisant rayonner une nouvelle fois l'IVT.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.57.

DÉLIBÉRATION 09.2019.101 (2019.DAC.78) - SUBVENTIONS (392 574 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC TREIZE THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASTP.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET affirme que sa voix ne portera jamais assez fort pour soutenir les théâtres privés puisque le 9^e en comporte de nombreux. Ce soir, la délibération concerne deux théâtres du 9^e, Les Folies Bergère, salle dirigée par Frédéric JÉROME qui souhaite procéder à des travaux de remise en état et en conformité, de deux escaliers ainsi que la réfection de 90 fauteuils en balcon et le changement de la moquette au balcon. On sait que, dans le spectacle vivant, quand on change une moquette, cela joue bien sûr en termes de confort, mais aussi en termes d'acoustique puisque c'est un matériau absorbant qu'on peut mixer avec le réverbérant et donc ça joue beaucoup dans le cadre du confort acoustique.

Le total de ces travaux est chiffré à un peu plus de 180 000 € pour lequel il est proposé que la Ville participe à hauteur de 55 085 €.

Le second établissement concerné par cette délibération est le théâtre Mogador dirigé par Laurent BENTATA qui souhaite réaliser des travaux de sécurisation de l'accès pompiers, de sécurisation et de mise aux normes d'un exutoire, de sécurisation de l'accès à la terrasse et d'asservissement des portes-coupe-feu, ainsi que du ravalement du pignon. Ce sont des travaux vraiment très techniques, pour un montant d'un peu plus de 100 000 €. La délibération propose une subvention à hauteur de 38 993 €.

Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération et elle en profite pour souhaiter à Mogador beaucoup de succès dans Ghost, dont les avant-premières sont cette semaine.

Madame le Maire précise que la couturière avait lieu la semaine dernière et elle constate que le succès est au rendez-vous. Elle profite de cette délibération pour informer de l'ouverture d'un nouveau théâtre. Après Les Feux de la rampe, c'est La Divine comédie et la Scène parisienne qui s'installent rue Saulnier et rue Richer. La première aura lieu le 25 septembre. Là aussi, c'est un théâtre repris par de grands professionnels et rénové. C'est une double bonne nouvelle pour le rayonnement du théâtre à Paris et pour le renouveau du quartier du Faubourg Montmartre qui a beaucoup souffert ces derniers mois.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera cette délibération et veut rappeler aussi que dans cette délibération, il y a d'autres théâtres parisiens puisque le 9^e est l'arrondissement le plus fourni en théâtres privés. Il est important de souligner que la Ville de Paris fait des efforts pour les théâtres privés.

Ils ont besoin de fonds parce qu'il n'est pas toujours évident de faire des travaux, de trouver du public, surtout dans les situations où il y a une période de creux comme en 2015-2016.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.78.

DÉLIBÉRATION 09.2019.102 (2019.DAC.180) - SUBVENTION (10 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PHONOPLANÈTE, LA GRANDE AVENTURE DU SON ENREGISTRÉ (9^E).

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que cette délibération concerne Phonoplanète auprès de laquelle les élus ont voulu beaucoup agir, comme Monsieur le Premier adjoint et Madame le Maire. Elle est subventionnée depuis plusieurs années via les fonds du maire ou l'amendement Bloche. C'est donc avec beaucoup de joie que va être votée cette subvention additionnelle qui vient de la mairie centrale. Phonoplanète rassemble à la fois des machines, des affiches, des jukebox, c'est toute la grande aventure du son enregistré. Elle est située à l'angle des rues de Rochechouart et Lallier.

L'objectif de cette délibération est d'améliorer la visibilité et l'accueil des visiteurs du musée avec un budget prévisionnel de travaux qui s'élève à un peu plus de 14 000 € pour laquelle la Ville propose une subvention de 10 000 €.

Mme Claire GANNET vous invite à soutenir la démarche de cette association en votant en faveur de cette délibération qui permettra d'accroître le nombre de visiteurs de ce lieu culturel de l'arrondissement.

Madame le Maire explique qu'il y avait besoin de travaux et que les élus du 9^e sont intervenus auprès de la Ville pour obtenir du soutien, avec succès.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe votera cette délibération. Elle est ravie de voir que ce projet qui a été beaucoup porté lors de la précédente mandature, notamment par Mme Pauline VÉRON, réussit et fonctionne bien. Il a besoin d'être soutenu et a trouvé son public et notamment des publics de connaisseurs, des publics d'amateurs. Le lieu est toujours original.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute qu'il y a un véritable patrimoine dans ce lieu porté par l'association. En 2014-2015, on a constaté que la Ville de Paris avait complètement abandonné ce projet puisqu'il n'y avait aucun accompagnement ni subvention. Il a fallu accompagner cette association, lui faire ses budgets, donner des subventions sur les fonds du maire, avoir un véritable accompagnement. Il se dit heureux de constater que cinq ans après, en 2019, la Mairie donne une subvention de 10 000 € pour un investissement qui améliore l'attractivité du lieu et même si c'est un peu tard, on la prend.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.180.

DÉLIBÉRATION 09.2019.103 (2019.DAC.717) - SUBVENTIONS (6 000 EUROS) À QUATRE ASSOCIATIONS DU 9^E DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.

Mme Claire GANNET annonce une subvention d'un montant total de 6 000 € à quatre associations du 9^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une enveloppe globale de 10 000 € au titre de l'amendement Bloche. En 2019, avec Madame le Maire, les élus ont choisi de soutenir des associations qui œuvrent pour la démocratisation de la culture sous toutes ses formes. Un vote en faveur de quatre d'entre elles était intervenu avant l'été. Cette subvention concerne quatre autres associations.

La première, le Chœur de la Trinité qui a fêté ses 20 ans cette année, a pour but de faire connaître la musique sacrée. Sa renommée dépasse largement les frontières du 9^e et fait de ce chœur l'un des plus importants chœurs amateurs de Paris. Chaque année, ce chœur donne un cycle de concerts qui comprend une représentation gratuite à la Mairie du 9^e. Il est inutile de revenir sur toutes les vertus du chant, du bien-être à chanter et à chanter ensemble ; c'est une vraie vertu collective. Pour soutenir le Chœur dans cette initiative, il est proposé une subvention de 500 €.

La deuxième association est 9^e Histoire qui concerne le 9^e à travers une attribution d'un montant de 500 €. On ne présente plus cette association mais on peut rappeler qu'elle a proposé 11 conférences à la Mairie du 9^e à propos de personnages de l'histoire culturelle de l'arrondissement et de personnalités artistiques qui ont marqué l'arrondissement comme la place du Jazz, et beaucoup de visites à l'attention des nouveaux habitants qui connaissent un grand succès. En 2019, l'association va poursuivre son activité avec des conférences tout aussi passionnantes.

La troisième association est le Paris Mozart Orchestra avec son rendez-vous mensuel, les dimanches à la mairie. En cette saison 2019-2020, les spectateurs vont être invités, toujours lors d'une séance d'une heure, avec une programmation qui associera la musique classique, la musique contemporaine, des jeunes talents et des artistes renommés. Cette année, 8 représentations seront offertes gratuitement au public du 9^e arrondissement et des alentours. Afin de permettre à l'orchestre de continuer son développement et de proposer des concerts de grande qualité, il est souhaité lui attribuer une aide d'un montant de 4 500 €. C'est une association qui est très active pour se tourner vers d'autres sources de subvention que les subventions publiques puisqu'ils viennent d'accueillir une jeune recrue qui va s'occuper des questions de recherche de fonds privés aux côtés de Claire GIBault et d'Anaïs SMART, leur administratrice générale.

Enfin, la quatrième et dernière subvention concerne une association au titre de l'animation locale. Elle s'appelle l'association des Pigallo-Romains, troupe d'improvisation théâtrale qui organise chaque année l'Improneuf Festival à la Mairie du 9^e. La quatrième édition a eu lieu le 2 mars dernier dans une salle Rossini comble et avec un public particulièrement nombreux que l'on ne voit pas souvent dans les salles municipales, les ados. La salle avait uniquement cette cible et c'était très joyeux. Pour permettre à l'association de se développer et de communiquer autour de la prochaine édition, il est proposé de leur attribuer une somme de 500 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.717.

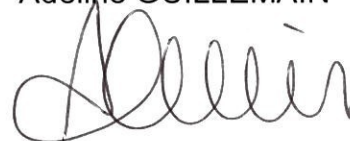
Madame le Maire clôture la séance en précisant que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le 28 octobre.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement

Adeline GUILLEMAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adeline', written in a cursive style.